



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

Le quatre octobre deux-mille-vingt-et-un, convocation du Conseil Municipal est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la séance qui se tiendra le douze octobre deux mille vingt et un à vingt heures.

**PRESENTS :** Mmes Carine BOMPERIN, Corinne POTHIER, Jennifer DULOU, Peggy POTEREAU, Sylvia NAULEAU, Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Adeline HERITEAU, Nathalie CHARRIER, MM. Olivier HUBERT, Dominique DURAND, Didier FRUCHET, Emmanuel FERRE, Didier CHATEIGNER, Jean-Philippe GUEDON, Philippe QUAIRALT, Valentin ORIZET, Michel COUMAILLEAU, Sébastien MIGNE.

**ABSENTE :** Mme Isabelle CHATAIGNER.

M. Michel COUMAILLEAU a été désigné secrétaire de séance.

### 1°) Approbation compte-rendu séance du 14.09.2021

Le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2°) Démographie médicale : comptes rendus des rencontres avec les professionnels de santé et échanges

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des conclusions des réunions organisées avec rapidité auprès de l'ensemble des partenaires concernés par la démographie médicale.

Il rappelle par ailleurs, que la commune n'a pas connaissance de la date exacte du départ du Dr Fouillé. Ce qui n'a pas empêché cette dernière, de se mobiliser rapidement pour essayer d'anticiper toute solution envisageable.

De nombreux constats et pistes émanent de ces rencontres auxquelles ont notamment participer l'Agence Régionale de Santé, la coordinatrice du Contrat Local de Santé et la CPAM :

- Nioul est confronté à une situation similaire à celle vécue par de nombreux territoires voisins qui rencontrent les mêmes problématiques de recrutement d'un ou de plusieurs médecins. L'attractivité de ces derniers est très souvent voire toujours liée à la présence initiale d'un confrère.

- la consolidation du réseau de professionnels de soins est un axe important. Sur la commune, plusieurs professionnels conservent un souhait particulièrement fort de travailler ensemble.

D'ores et déjà, il est envisagé afin d'essayer de résoudre le plus rapidement possible, dans la mesure des moyens qui est celle de la commune et de ses partenaires, cette problématique par certaines actions :

- la création d'un document de communication vantant l'attractivité de notre territoire,

- l'activation de tous les réseaux existants,

- l'acquisition auprès des propriétaires du cabinet médical existant.

De nombreux échanges suivent la présentation de cette synthèse. Les élus municipaux sont particulièrement soucieux et engagés de répondre à cette problématique qui leur est de fait imposée.

Pour conclure, Monsieur le Maire précise que 2 étapes importantes sont à venir avant la fin du mois d'octobre :

- la rencontre prochaine avec le Dr GUILLAUMET de Grosbreuil. Si les professionnels de santé présents dans les communes voisines ont déjà assuré pouvoir prendre en charge de la patientèle de l'EHPAD, est-ce qu'un partenariat plus large peut-être envisagé ?

- une rencontre avec le Président départemental de l'ordre des médecins.

### **3°) Urbanisme et Travaux**

#### **3.1 – Approbation de l'avant-projet définitif « Aménagement de voirie rue Maurice Pompidou »**

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif d'aménagement de voirie de la rue Maurice POMPIDOU. Il rappelle qu'il s'agit de la dernière rue du cœur de ville n'ayant pas bénéficié d'aménagement récent. Il précise qu'une rencontre a été organisée avec les riverains et les pompiers. Quand elles s'avèraient techniquement envisageables, leurs propositions sont venues parfaire le projet qui consistera principalement à :

- reprendre les réseaux anciens,
- limiter la vitesse des véhicules sans aménagement particulier contraignant,
- améliorer la sécurisation des déplacements doux sur les trottoirs,
- proposer des solutions de stationnements cohérentes.

Le montant estimatif de l'ensemble des travaux à ce stade s'élève à 70 000€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif d'aménagement de la rue Maurice POMPIDOU présenté par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents correspondants à la bonne exécution de cette décision.

#### **3.2 – Approbation de l'avant-projet définitif « création d'un court de tennis couvert »**

Monsieur le Maire propose de reporter cette décision. En effet, lors d'une rencontre récente de présentation de l'avant-projet en présence notamment de l'architecte, du bureau d'étude fluides, du Tennis club Nieulais et du représentant de la Ligue régionale de tennis, plusieurs constats se sont imposés :

- avec la crise sanitaire, certains postes ont augmenté de 25 à 30%,
- au niveau technique, certaines exigences s'avèrent fortes et onéreuses par rapport à la dimension actuelle du club qui évolue en départemental,
- la réalisation de la halle multisports mérite d'être mieux définie,
- le choix des sols sportifs a également des conséquences sur l'économie générale du marché.

Pour rappel, au stade de l'avant-projet sommaire en juin 2021, le montant total des travaux s'élevait à 408 000€ HT. Au stade avant-projet définitif reçu le 7 octobre, au bas mot 475 000€ seraient désormais nécessaires (sans compter la solution de déshydratation du court avoisinant les 40 000€).

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose de retravailler le projet ces prochains mois.

### 3.3 – Modification du tableau de classement de la voirie communale

Monsieur le Maire indique que l'intégration des nouveaux linéaires de voirie s'avère nécessaire pour mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale. Pour rappel, la dernière mise à jour date du 09.11.2017.

Les nouvelles voies à intégrer sont les suivantes :

Appellation	désignation des voies	longueur (mètres)
Rue Eric TABARLY	Lotissement le Vivier	183
Rue Florence ARTHAUD	Lotissement Le Vivier	684
Impasse Raymond POULIDOR	lotissement privé GRAIZEAU	121
Impasse Colette BESSON	Lotissement La Martinière 1	107
Impasse Marcel CERDAN	Lotissement La Martinière 1	85
	<b>Total en mètres</b>	<b>1 180</b>

Le linéaire de voirie communale est une donnée intégrée au calcul de la DGF. Il est donc nécessaire de réactualiser le tableau de la voirie communale en fonction de ces évolutions.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'intégration des voies communales présentées par le Maire, portant le linéaire de voirie communale de 60 002 mètres à 61 182 mètres,
- **MODIFIE** le tableau de classement de la voirie communale en conséquence.

### 3.4 – Cession de parcelles communales Impasse des Violettes

Monsieur le Maire indique que M. et Mme RICHARD ont fait part à la commune de leur souhait d'acquérir en intégralité les parcelles cadastrées AA295 d'une superficie de 59m<sup>2</sup> et AA298 d'une superficie de 4m<sup>2</sup> et partiellement les parcelles cadastrées AA300 pour 1m<sup>2</sup> et AA302 pour 3m<sup>2</sup>. L'ensemble représentant 67m<sup>2</sup> avant bornage.

Cette opération permettrait d'aligner au droit leur propriété actuelle. Ce projet, par sa dimension, n'a aucun impact sur les réserves foncières de la commune. Il permet au contraire d'améliorer l'arpentage du secteur organisé de la sorte suite à des échanges anciens de terrains.

L'avis des Domaines a été sollicité. Celui-ci exprime une valeur vénale à hauteur de 4 000€ l'ensemble.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la cession en intégralité des parcelles cadastrées AA295 d'une superficie de 59m<sup>2</sup> et AA298 d'une superficie de 4m<sup>2</sup> et pour la cession en partie des parcelles cadastrées AA300 pour 1m<sup>2</sup> et AA302 pour 3m<sup>2</sup>. L'ensemble représentant 67m<sup>2</sup> avant bornage,
- **DELIBERE** pour la cession de ce bien auprès de M. et Mme RICHARD pour un montant de 4 000€ net vendeur conforme à l'avis des Domaines rendu le 11 octobre 2021,
- **PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- **AUTORISE** M. le Maire ou au 1er adjoint en son absence à signer tous documents s'y rapportant et notamment les actes qui seront rédigés en l'étude de Maître BERNIER aux Achards.

## 4°) Rapport et agenda des commissions municipales

### \* CME : élections du 2 octobre

Carine BOMPERIN, Adjointe au Maire présente les résultats des élections partielles du conseil municipal des enfants. Sont ainsi élues : Amandine DULOU, Maëlle PICARD, Léna TRICHET et Louise BARRANGER. Elles rejoignent les 4 CM2 qui effectueront leur deuxième année de mandat à leurs côtés.

### \* Bilan exposition culturelle

Emmanuel FERRE, Adjoint au Maire indique que l'expo 2021 est un excellent cru avec une bonne adhésion du public, notamment au moment du vernissage. La salle des fêtes récemment rénovée est un espace d'accueil très apprécié des artistes. Leurs œuvres ont ainsi pu être davantage valorisées. À noter également la qualité de la mise en lumière effectuée par Yannick MICHEAU. Monsieur le Maire souligne l'ancrage de cette manifestation annuelle dans le paysage culturel du territoire.

## 5°) Questions diverses

### \* Convention d'accueil d'artistes en résidence

Monsieur le Maire indique que la compagnie de danse et musique « 4ACORPS » de La Roche-sur-Yon sollicite le prêt gracieux de la salle du Cercle pour la création d'un nouveau spectacle entre le 8 et le 19 novembre 2021.

Il propose que les conditions de prêt soient celles habituellement rédigées (gratuité en contrepartie de la présentation gratuite de spectacles auprès des scolaires).

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'accueil de la compagnie artistique « 4ACORPS » du 8 au 19 novembre 2021 aux conditions précisées dans la convention d'accueil,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prêt idoine.

### \* Charte d'engagement démarche expérimentale d'accessibilité en Vendée

Monsieur le Maire précise que l'association des Maires de Vendée propose à l'ensemble des communes de Vendée d'être signataires d'une charte d'engagement dans une démarche d'accessibilité en Vendée.

Celle-ci a pour objectifs principaux de :

- se familiariser avec les différentes problématiques liées aux handicaps et à l'accessibilité,
- faire un état des lieux des actions engagées et réalisées,
- de suivre l'AD'AP (agenda d'accessibilité programmée).

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour engager la commune de Nieul-le-Dolent dans la démarche d'expérimentation de l'accessibilité suggérée par l'association des Maires de Vendée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune la charte d'engagement

## \* Comité territorial éolien

Monsieur le Maire rend compte des éléments principaux abordés lors du comité territorial de l'éolien le 4 octobre 2021.

Pour précision, le comité territorial de l'éolien est composé des représentants de la commune, de la Communauté de Communes du Pays des Achards, de Vendée Énergies, de VSB et d'associations locales dont l'APEN.

Lors de cette réunion, le dossier de demande d'Autorisation Environnementale (et son étude d'impact) a été largement débattu. Monsieur le Maire a demandé à VSB Énergies Nouvelles de dématérialiser celui-ci afin qu'il soit communiqué aux conseillers municipaux.

Il déplore que l'association APEN, membre du comité territorial, ait refusé de siéger à cette réunion sans explications particulières.

Carine BOMPERIN trouve regrettable que le conseil municipal ait dû se prononcer sur la poursuite du projet en janvier 2021 sans connaissance initiale de ce rapport.

Monsieur le Maire précise que les procédures réglementaires et le calendrier opérationnel sur ce type de projet n'est pas dépendant du bon vouloir de la commune mais est fixé par l'État.

Désormais, au niveau des prochaines échéances, les conclusions de l'étude d'impact vont être déposées en Préfecture puis l'organisation d'une enquête publique suivra courant 2022. La décision est donc désormais du ressort du Préfet et de ses services.

## \* AGENDA

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : mardi 9 novembre à 20H

**CEREMONIES DU 11.11.2021** : uniquement dépôt de gerbe à 9h45 – les cérémonies sont organisées à Ste-Flaive.

**STE BARBE** : samedi 4.12.2021 à Nieul

**INAUGURATION COMPLEXE SPORTIF ET SALLE DES FETES** : samedi 11.12.2021

**Séance levée à 22 h 15**